

9537/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 31 mai 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 31 mai 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par la République d'Autriche

E 14051



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 24 mai 2019
(OR. en)

9537/19

CES 17

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par la République d'Autriche

DÉCISION (UE, Euratom) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre
du Comité économique et social européen,
proposé par la République d'Autriche**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu la proposition du gouvernement autrichien,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 septembre et le 1^{er} octobre 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE, Euratom) 2015/1600¹ et 2015/1790² portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020.
- (2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Wolfgang GREIF,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE, Euratom) 2015/1600 du Conseil du 18 septembre 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité économique et social européen pour la période du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020 (JO L 248 du 24.9.2015, p. 53).

² Décision (UE, Euratom) 2015/1790 du Conseil du 1^{er} octobre 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité économique et social européen pour la période du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020 (JO L 260 du 7.10.2015, p. 23).

Article premier

M^{me} Sophia REISECKER, *Leiterin der Abteilung Europa, Konzerne, internationale Beziehungen in der Gewerkschaft der Privatangestellten, Druck, Journalismus, Papier (GPA-djp)*, est nommée membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2020.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
